



LA PAUVRETÉ EN CORSE

Préambule

La « pauvreté » et la « précarité » une tautologie ?

La pauvreté s'entend principalement comme absence ou insuffisance de ressources, notamment monétaire. La précarité, elle, ne se comprend pas seulement ainsi car elle désigne une fragilité des revenus et des positions sociales.

La pauvreté est dans une large mesure absolument relative car elle dépend de la distribution des revenus au sein de la population, du moment et de l'environnement. Autrefois, le pauvre était âgé, issu d'une famille nombreuse, et habitait dans une zone rurale. Aujourd'hui, il est jeune, vient d'une famille monoparentale, demeure en zone urbaine et ne parvient pas à s'insérer dans le marché du travail. Mais spécifiquement en Corse la pauvreté touche autant les personnes âgées, aussi, elle présente des caractéristiques différentes selon les territoires, et a pris des formes nouvelles.

La pauvreté concerne des jeunes, des femmes, des séniors qui vont et viennent entre des périodes au-dessus et en-dessous du seuil de la pauvreté. D'où la pertinence de ne plus seulement raisonner en termes de pauvreté, mais aussi de précarité et de vulnérabilité, insistant davantage sur les risques que sur les situations.

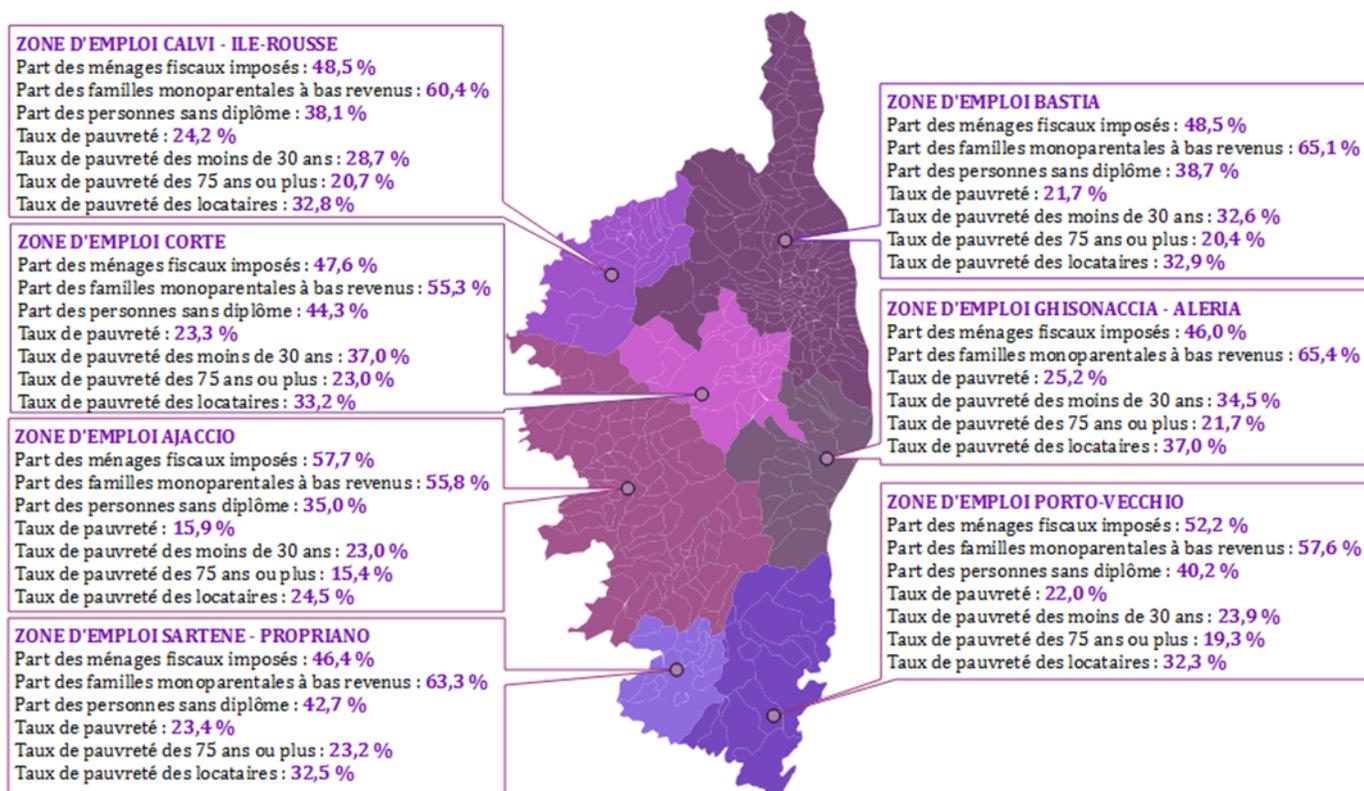
La Corse, a le record de la région la plus pauvre de France métropolitaine, **20,2 % de sa population vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté**, soit moins de 1 005 € par mois en 2013. **C'est 1 habitant sur 5**.

Ce document propose et reprend un certain nombre d'indicateurs transversaux de manière synthétique, qui permettront de disposer de données de cadrage et d'évaluation de la pauvreté et la précarité, d'en mesurer les évolutions et l'impact des dispositifs futurs mis en œuvre.

Le document peut être évolutif selon les besoins et les données disponibles.

Note : les indicateurs sont les plus récents. Quand les données sont disponibles, un historique est présenté.

DONNÉES DE CADRAGE DE LA PAUVRETÉ EN CORSE



Sources : Insee – Recensement de la population, Filosofi 2013 ; CAF 2015; Ministère de la défense ; MENESR DEPP 2015

Interprétation :

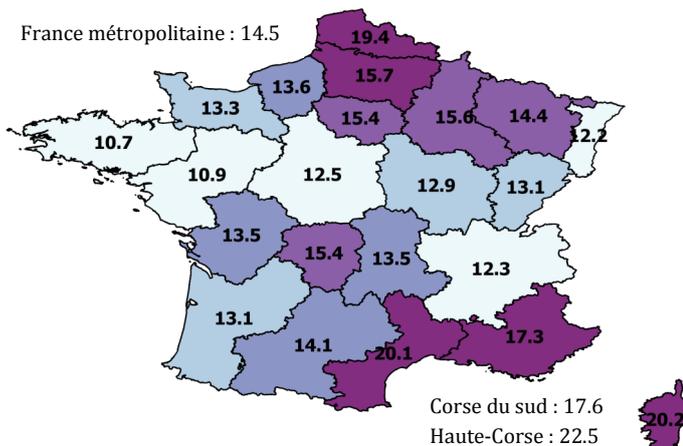
Dans la zone d'emploi de Bastia, parmi les familles monoparentales allocataires d'une prestation sociale 65,1 % vivent sous le seuil de bas revenus.

Dans la zone d'emploi de Porto-Vecchio, la part des personnes âgées de 15 ans ou plus sans diplôme parmi cette même population non scolarisée s'élève à 40,2 %.

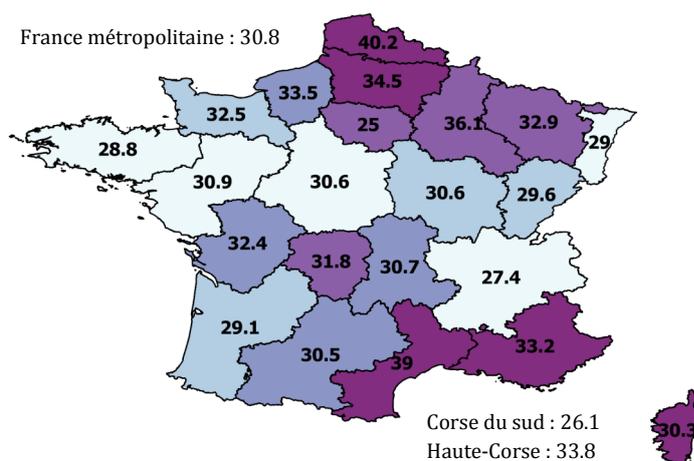
¹ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (en €). En France et en Europe ce seuil est de 60 % du niveau de vie médian.

1/ La pauvreté en Corse

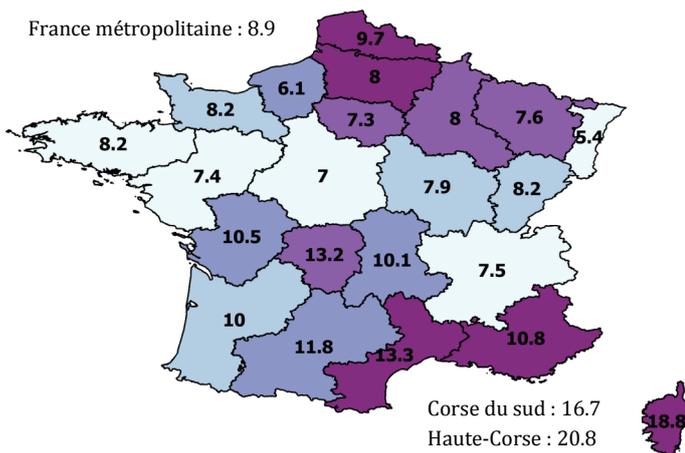
Taux de pauvreté par région en 2013 (%)



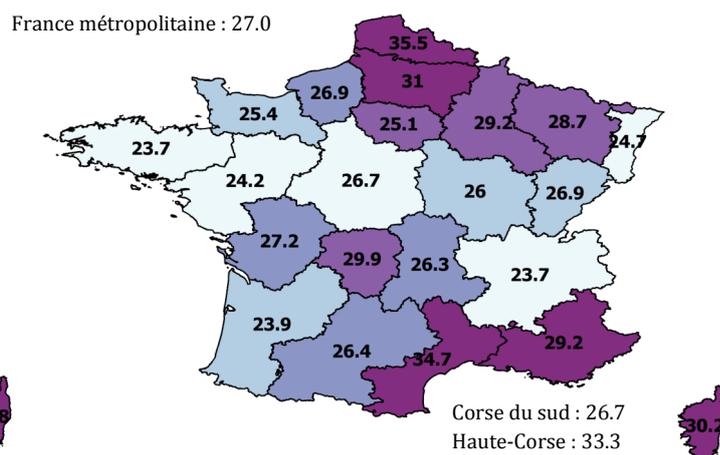
Taux de pauvreté par région des familles monoparentales en 2013 (%)



Taux de pauvreté par région des 75 ans et plus en 2013 (%)



Taux de pauvreté par région des ménages locataires en 2013 (%)



Source : Insee, Filosofi 2013 – Traitement CorsiStat

Le taux de pauvreté est stable entre les années 2012 et 2013, soit respectivement pour ces années 20,2 % et 20,4 %.

Comme au national, la catégorie de ménages la plus affectée concerne la famille monoparentale. la Corse arrive en quatrième position des régions dont **les familles avec un seul parent vivent sous le taux de pauvreté monétaire¹ (30,3 %)**. Cette part a augmenté de 2,5 points dans le sud de l'île.

La pauvreté a progressé chez la population âgée de moins de 30 ans en Haute-Corse (+2,7 points). Le taux a augmenté dans les zones d'emploi de Bastia (+2,9 points), Calvi - Ile-Rousse (+3,4 points) et Ghisonaccia - Aleria (+5,4 points).

Le taux de jeunes dans une situation de pauvreté est le plus élevé dans la zone d'emploi de Corte, soit 37 %.

Chez la population âgée à partir de 60 ans on constate une diminution de la précarité de 2012 à 2013.

Néanmoins, les personnes pauvres âgées de **75 ans et plus en corse sont 18,8 %, soit 10 points de plus que la moyenne nationale.**

Le Languedoc-Roussillon seconde région avec le taux le plus élevé arrive après la Corse avec 5 points de moins (13,3 %). La situation est encore plus alarmiste chez cette population résidant en Haute-Corse (20,8 %), qu'en Corse du sud (16,7 %).

¹ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (en €). En France et en Europe ce seuil est de 60 % du niveau de vie médian.

Enfin, la pauvreté touche la population non-proprétaire de son logement. Les taux de ménages locataires en situation de pauvreté varient de 23,7 % (Bretagne et Rhone-Alpes) à 35,5 % (Nord-pas-de-Calais), la moyenne nationale étant de 27 %. **En Corse 30,2 % des ménages locataires de l'île se situent sous le seuil de pauvreté.** La zone d'emploi de Ghisonaccia – Aleria recense le taux le plus élevé de locataires pauvres (37 %), et celle d'Ajaccio le plus faible (24,5 %). Le reste des zones d'emploi ont des taux assez similaires autour de 32,5 %.

Parmi les vingt-deux régions métropolitaines, la Corse enregistre les taux de pauvreté dans les plus élevés.

L'île se caractérise aussi par un écart important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés. Ainsi, 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 3,8 fois supérieurs à ceux des 10 % des personnes les plus modestes. Au national ce rapport est de 3,5 %.

Les taux de pauvreté en %	2012			2013		
	Corse	Haute-Corse	Corse du sud	Corse	Haute-Corse	Corse du sud
Taux de pauvreté	20,4	22,6	18,0	20,2	22,5	17,6
Des familles monoparentales	29,9	33,2	23,5	30,3	33,8	26,1
Des moins de 30 ans	27,2	29,9	23,6	28,6	32,6	23,7
Des 60 à 74 ans	17,6	18,9	16,1	16,9	18,7	14,6
Des 75 ans ou plus	21,3	23,6	18,4	18,8	20,8	16,7
Des propriétaires	12,5	14,0	10,7	12,1	13,8	10,3
Des locataires	30,3	33,2	27,0	30,2	33,3	26,7

Source : Insee – Filosofi 2012 et 2013 – Traitement CorsiStat

La pauvreté dans les territoires insulaires

Parmi les vingt-quatre communautés de communes dont le taux de pauvreté est connu, seules cinq sont sous la moyenne régionale ou l'avosine de prêt :

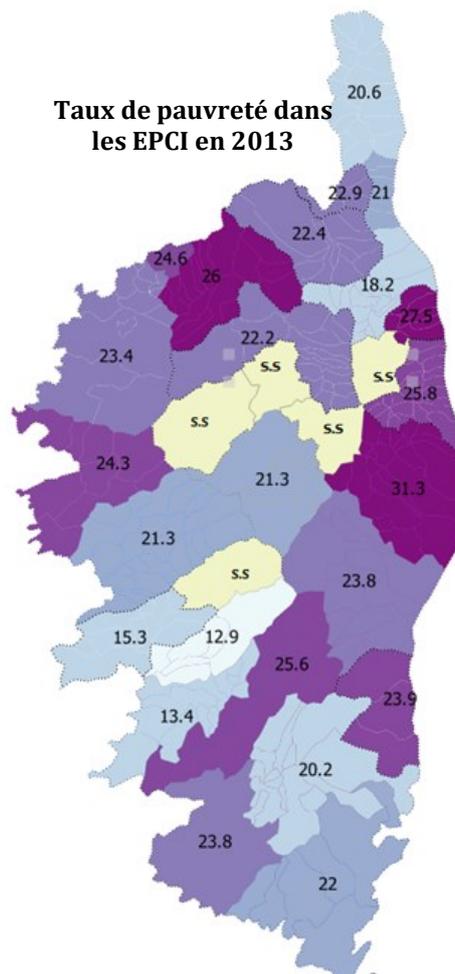
- Vallée du Prunelli : 12,9 % (-7,3 pts)
- Pieve de l'Ornano : 13,4 % (-7 pts)
- CA du Pays Ajaccien : 15,3 % (-5,1 pts)
- Alta Rocca : 20,2 % (-0,2 pts)
- Cap Corse : 20,6 % (+0,2 pts)

Les taux les plus élevés sont en plaine orientale :

- Costa Verde : 25,8 % (+5,4 pts)
- Casinca : 27,5 % (+7,1 pts)
- Oriente : 31,3 % (10,9 pts)

Dans les territoires de la Balagne où les zones sont à la fois touristiques et rurales la pauvreté y est prégnante, tout comme dans le Taravu.

Taux de pauvreté dans les EPCI en 2013



Source : Insee, Filosofi 2013 – traitement CorsiStat
Secret Statistique (S.S)

2/ La situation de surendettement

La Corse, malgré son taux de pauvreté dans les plus élevés des régions françaises, se trouve à contrario dans les plus bas scores au regard des difficultés liées à l'endettement des ménages. Alors que **le nombre de dossiers de surendettement déposés² est de 272 pour 100 000 habitants, il est de 417 pour la France métropolitaine.**

Le nombre de dossiers de surendettement continue à **augmenter entre 2013 et 2015 (+9,2 %)**, pendant qu'il diminue sur le continent (-2,6 %), mais la progression est plus modérée par rapport à la période 2008 - 2013 (+24,5 %). Cette modération est principalement

concentrée en Corse du sud, où la hausse passe de +50,2 % sur 2008—2013 à +6,9% entre 2013 et 2015.

En Corse, **la part des dossiers d'endettement recevables³ est en augmentation (+4 points)**, elle a bougé dans des proportions presque similaires sur le continent (+3,5 points). **L'endettement moyen des dossiers déposés s'élève à 45 155 €**, soit 41 748 € en Corse du sud et 49 694 € en Haute-Corse.

	DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2015			PART DES DOSSIERS RECEVABLES	
	Nb pour 100.000 hab.	Nombre	Évolution 2013 - 2015	2013	2015
Corse	269	744	+9,2 %	82,0 %	86,0 %
Corse du sud	324	419	+6,9 %	78,1 %	86,4 %
Haute-Corse	221	325	+10,9 %	87,4 %	84,0 %
France métropolitaine	417	217 302	-2,6 %	87,5 %	91,0 %

Source : Banque de France – Traitement CorsiStat

Caractéristiques clefs des ménages surendettés

Les situations de surendettement touchent davantage **les femmes, en 2015 elles représentent 58,5 % de l'ensemble des débiteurs et codébiteurs**, c'est 4,3 points de plus qu'en France métropolitaine.

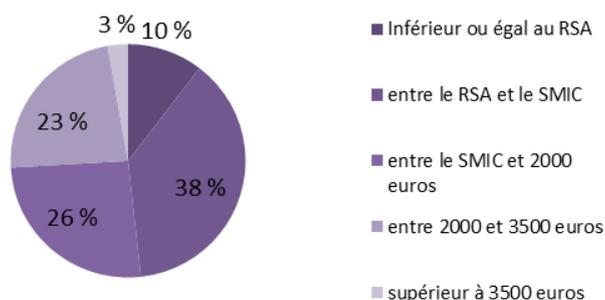
Les personnes qui connaissent des difficultés liées à l'emploi sont aussi souvent confrontées à des difficultés financières.

47,2 % des dossiers de surendettement concerne des personnes sans emploi, dont 19 % sont au chômage, 12,1 % sont sans profession et 16,1 % sont sans activité professionnelle (congé maladie de longue durée, congé parental, invalidité).

Aussi, **3 ménages surendettés sur 4 perçoivent des rentrées inférieures à 2 000 € par mois** (tous types de ressources confondus), et **48 % des surendettés ont des revenus inférieurs ou égaux au SMIC tandis que 10 % perçoivent le RSA.**

Enfin, le surendettement touche majoritairement les **ménages locataires de leur logement (75,5 %).**

Répartition des dossiers recevables selon le niveau des ressources du ménage



Pour plus d'informations voir la publication « Le surendettement des ménages en Corse - année 2015 » Corsica Statistica

² Dossiers déposés : dossiers déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement

³ Dossiers recevables : dossiers considérés comme présentant un niveau d'endettement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages

3/ Le poids des prestations sociales sur les ménages

Note : les données qui suivent sont issues de la Cnaf, donc elles sont toutes rapportées aux allocataires

Les prestations sociales peuvent représenter une part importante dans les ressources de la population en situation de précarité.

En 2013, la Corse comptait **51 127 allocataires** percevant au moins une allocation familiale.

Pour **23,9 % d'entre eux, les prestations sociales**

sont égales ou supérieures à 50 % de leurs ressources⁴ et pour 14,1 % c'est la totalité.

Aussi, parmi **les allocataires 44 000 personnes se situent sous le seuil de pauvreté**. Les familles monoparentales sont très fortement touchées par la pauvreté, pour la région (**60,9 %** d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté).

Zone d'emploi	Nb. de familles monoparentales à bas revenus	Part de familles monoparentales à bas revenus (%)
Ajaccio	1653	55,8
Porto-Vecchio	466	57,6
Sartène - Propriano	171	63,3
Bastia	2611	65,1
Calvi - L'Île-Rousse	384	60,4
Corte	146	55,3
Ghisonaccia - Aléria	284	65,4

Source : Cnaf ; MSA – année 2013 – Traitement CorsiStat

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Il existe deux types de revenu de solidarité active :

- Le RSA « socle » pour les personnes sans revenus âgées d'au moins 25 ans
- Le RSA « d'activité » vient en complément de revenus perçus (proche du SMIC). Remplacé depuis le 1^{er} janvier 2016 par la prime d'activité mais est toujours versée par la CAF (à la date de rédaction de cette note).

Les deux RSA sont cumulables sur une certaine durée qui est une période transitoire correspondant à un

changement de situation du bénéficiaire, notamment la reprise d'une activité.

Les bénéficiaires des RSA socle et d'activité connaissent une constante augmentation depuis 2012, mais dans des proportions plus élevées pour le **RSA d'activité en 2014 et 2015, soit respectivement +10 % et +13,4 %**. Néanmoins le RSA socle connaît un rebond fulgurant en augmentant de 16,6 % entre décembre 2015 et juin 2016, se traduisant par **900 bénéficiaires supplémentaires sur la Corse**.

Nb de foyer bénéficiaires du RSA socle	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15
Corse-du-Sud	1915	1983	1976	2001	2061	2103	2163
Haute-Corse	2788	2706	2614	2720	2921	3090	3241
Corse	4703	4689	4590	4721	4982	5193	5404
Glissement annuel		-0,3%	-2,1%	+2,9%	+5,5%	+4,2%	+4,1%

Nb de foyer bénéficiaires du RSA d'activité	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15
Corse-du-Sud	667	752	744	746	810	883	981
Haute-Corse	921	998	931	961	966	1072	1235
Corse	1588	1750	1675	1707	1776	1955	2216
Glissement annuel		10,2%	-4,3%	1,9%	4,0%	10,1%	13,4%

Source : Caf, fichier FILEAS – BENETRIM – Traitement CorsiStat

⁴ Ressources brutes déclarées + prestations familiales

4/ Les couvertures de santé

Différents types de dispositifs permettent une amélioration de la prise en charge des soins de santé en fonction de la situation.

Ces indicateurs issus de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) permettent de mesurer la proportion de personnes ayant des difficultés d'accès aux soins.

La Couverture Maladie Universelle (CMU) de base

Elle rembourse la part obligatoire des consultations et soins aux personnes qui ne sont pas couvertes par un autre régime obligatoire de l'assurance maladie, ainsi qu'à leurs ayant-droits.

Les personnes bénéficiant du RSA ont droit à la CMU et/ou à la CMU-C, puisque leurs revenus et leur situation ne

leur permettent ni de prétendre à l'assurance maladie, ni d'adhérer à une mutuelle santé.

Pour la CMU la Corse était au dessus de la moyenne nationale jusqu'en 2012, elle est passée en dessous depuis 2013.

	CORSE DU SUD		HAUTE-CORSE		CORSE		FRANCE MÉTROPOLITAINE
	CMU	Part sur la population	CMU	Part sur la population	CMU	Part sur la population	Part sur la population
2010	4047	2,8 %	6705	4,0 %	10752	3,5 %	2,9 %
2011	4133	2,8 %	5994	3,6 %	10127	3,2 %	2,9 %
2012	3982	2,7 %	5735	3,4 %	9717	3,1 %	2,9 %
2013	3342	2,2 %	5320	3,1 %	8662	2,7 %	2,9 %
2014	3094	2,0 %	5549	3,2 %	8643	2,7 %	3,0 %
2015	3318	2,2 %	5885	3,4 %	9203	2,8 %	3,1 %

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

Elle rembourse la part complémentaire des consultations et soins et exonère de l'avance des frais, les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

Le plafond de ressources sur les douze derniers mois pour pouvoir bénéficier de CMU-C s'élève à 8 653 € pour

une personne seule, à 12 980 € pour un foyer de deux personnes et à 15 576 € pour trois personnes.

Les Corses sollicitent moins la CMU Complémentaire, une différence d'environ deux points selon les années est observée par rapport à la moyenne nationale.

	CORSE DU SUD		HAUTE-CORSE		CORSE		FRANCE MÉTROPOLITAINE
	CMU-C	Part sur la population	CMU-C	Part sur la population	CMU-C	Part sur la population	Part sur la population
2010	5318	3,7 %	8317	5,0 %	13635	4,4 %	5,7 %
2011	5413	3,7 %	7565	4,5 %	12978	4,1 %	5,8 %
2012	5438	3,7 %	6984	4,1 %	12422	3,9 %	5,9 %
2013	6495	4,4 %	7985	4,7 %	14480	4,5 %	6,2 %
2014	7373	4,9 %	9148	5,3 %	16521	5,1 %	6,8 %
2015	7342	4,8 %	10022	5,8 %	17364	5,3 %	7,1 %

L'Aides à la Complémentaire Santé (ACS)

C'est une aide qui permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de la complémentaire santé. Elle s'adresse aux personnes qui sont juste au-dessus du plafond de la CMU.

En Corse, au total l'ACS compte 5826 bénéficiaires

pour l'année 2015, c'est 16,5 % de plus sur un an. Alors que la Corse du sud voit son nombre d'aides diminuer de 16 %, celui de **Haute-Corse progresse très fortement** et se traduit par **52 % bénéficiaires supplémentaires**.

	2014	2015	Évolution
Corse du sud	2610	2195	-15,9%
Haute-Corse	2389	3631	52,0%
Corse	4999	5826	16,5%

5/ Évolution du chômage

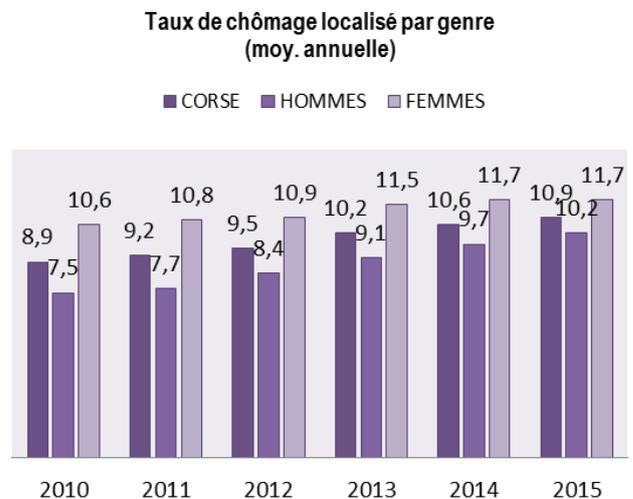
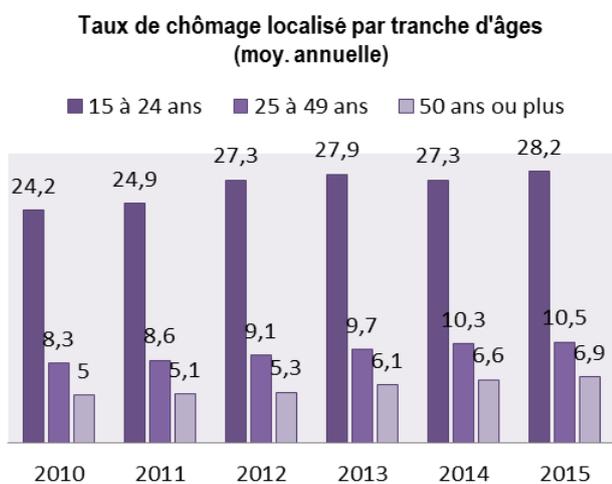
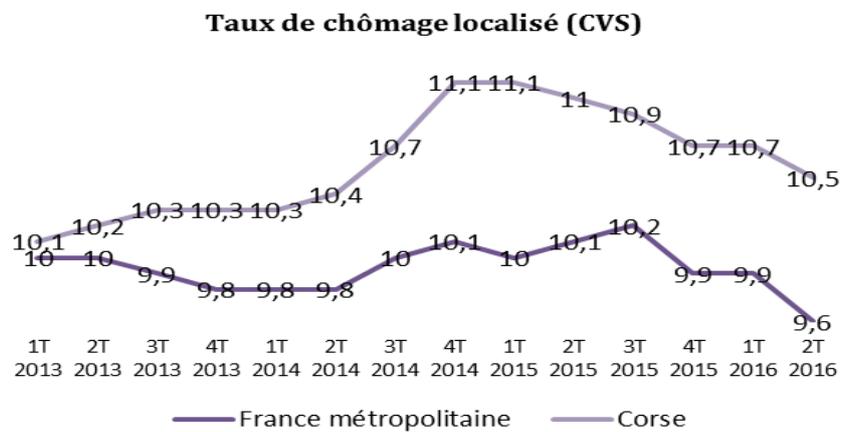
Le taux de chômage en Corse est toujours supérieur à celui de France métropolitaine depuis 2013, et la 4^{ème} région pour le plus fort taux de chômage. Il a entamé une **légère diminution depuis le premier trimestre 2015 (-5,4 %)**.

La tranche d'âge la plus touchée par le chômage est les 15 - 24 ans, avec 28,2 % des actifs étant au chômage en moyenne sur 2015. Ces six dernières années, le taux de chômage des jeunes a augmenté de 4 points. La Corse est la 3^{ème} région pour le chômage des jeunes.

La part des femmes au chômage est plus élevée que celle des hommes, et supérieure à la moyenne régionale.

Au 31 décembre 2015, les femmes étaient 11 980 inscrites à pôle emploi (catégories A, B, C). Néanmoins, les écarts ont nettement diminué depuis 2010, avec leur nombre qui augmente moins vite que celui des hommes.

Malgré une **hausse de l'emploi salarié entre 2008 et 2015 (+ 9,5 %)**, la Corse voit son marché du travail se dégrader. Alors qu'il y a une forte croissance de la population active (+ 13,5 % sur la période), sous l'effet de la croissance de la population et de l'augmentation continue des taux d'activité, la croissance de l'emploi ne suffit pourtant pas à absorber la hausse de la demande d'emploi.



Source : INSEE – Traitement CorsiStat

Le nombre de **demandeurs d'emploi** tenus de rechercher un emploi et sans activité - **catégorie A** - s'établit **fin septembre 2016 à 17 270, le recul sur trois mois est de 1,3 %, soit 226 inscrits en moins. Sur un mois la diminution est de 2,6 % et sur un an de 2,5 %**. Un recul aussi constaté au niveau national (-1,9 % sur un mois et -1,7 % sur un an). **Les moins de 25 ans inscrits dans cette catégorie diminuent de 8,1 %**.

Ceux tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois - **catégories A, B, C** - **sont 21 960**, ce nombre est stable, **+ 4 personnes** sur trois mois.

Les demandeurs d'emploi sur trois mois en catégories A, B, C augmente de 0,6 % pour les hommes (-0,9 % sur un mois et +0,3 % sur un an) et recule de 0,5 % pour les femmes (-1,4 % sur un mois et -0,6 % sur un an).

Pour ces mêmes catégories, **les moins de 25 ans voient leur nombre diminuer sur trois mois (-5,1 %), la baisse est dans les mêmes proportions sur un an (-5,2 %)**. Dans le même temps les **50 ans ou plus** sont en progression, soit **+1,8 % sur trois mois et +5,2 % sur un an**.

L'ancienneté en catégories A, B, C se mesure par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit et de façon continue, ainsi une sortie d'un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté. Alors même s'il est constaté une diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (-1,5 % sur 3 mois et -7,7 % sur 1 an), **la saisonnalité dans la région rompt le cycle du chômage**. Phénomène encore plus flagrant dans les zones les plus touristiques qui ont la plus faible part de chômage de longue durée, alors qu'elles ont les taux de pauvreté les plus élevés.

DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CATÉGORIE						
Corse (données CVS)	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Sept. 2015	Août 2016	Sept. 2016	1 mois	3 mois	1 an
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	17 713	17 728	17 270	-2,6	-1,3	-2,5
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite (catégories B, C)	4 284	4 493	4 690	4,4	5,2	9,5
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	21 997	22 221	25 960	-1,2	0,0	-0,2

Source : Pôle emploi, DIRECCTE

6/ Réussite éducative, niveau scolaire

- 34 % des collèges corses sont en zone d'éducation prioritaire (ZEP), la moyenne nationale est 14 %
- 44 % des écoliers et 52 % des collégiens sont en ZEP

En 2015, en France 9,9 % des participants à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture.

En Corse la part s'élève à 9,9 % dont 7,2 % en Corse du sud, et 8,3 % en Haute-Corse.

Pour l'ensemble de la région, **94 650 personnes sont sans diplôme**, cela représente **38 % des personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées**.

Zone d'emploi	Nombre de personnes sans diplôme	Part de personnes sans diplôme (%)
Ajaccio	30486	35,0
Porto-Vecchio	8359	40,2
Sartène - Propriano	3789	42,7
Bastia	36417	38,7
Calvi - L'Île-Rousse	6610	38,1
Corte	3641	44,3
Ghisonaccia - Aléria	5348	42,6

Source : Ministère de la Défense - DSN, MENESR - DEPP - Traitement CorsiStat

7/ Le logement

La Corse détient le plus faible taux de logement sociaux des régions de France métropolitaine. Son **parc social est composé de seulement 10 % de logement locatif contre 17 % au niveau national. Soit 13 000 logements sociaux pour 6 000 demandes.**

Corollaire de cet état des lieux, le parc social insulaire est insuffisant, ainsi pour répondre aux besoins, cela nécessiterait la création de 45 % logements supplémentaires.

Parmi la population **Corse, 9,4 % vit en HLM**, les familles monoparentales femme avec enfants sont proportionnellement les plus nombreuses à les occuper, soit 21,7 %.

Aussi, l'offre de logements est aujourd'hui inadaptée aux demandes qui se portent en majorité sur des T1 et T2 alors que le parc est surtout composé de T4 et T5.

70 % des logements sont concentrés dans les deux principales agglomérations. Alors que la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) s'impose à toutes les communes dépassant le seuil de 3 500 habitants, rendant obligatoire la présence de 25 % de logements sociaux, la commune de Bastia y a largement répondu alors qu' Ajaccio atteint seulement 16 %.

	Corse du sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Demandes de logement social en 2013	2 716	3 239	5 855	1 775 845
Taux de tension de logement social (%) en 2013	58,9	35,6	45,0	37,6
Taux d'effort médian pour les allocataires d'une aide au logement (%) en 2014	25,4	24,0	24,7	18,4

Source : DREAL – Caf - Traitement CorsiStat

Les foyers insulaires allocataires d'une aide au logement en Corse dédient un quart de leur revenu au loyer et charges (allocations logement déduites), alors que la moyenne nationale est 18,7 %.

A juin 2016, 25 915 ménages ont un droit versable à une aide au logement : l'Allocation de Logement Fam-

iliale (ALF), l'Allocation de Logement Sociale (ALS) ou l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Ceci représente 51 136 personnes soit 15,6 % de la population de l'île (moyenne nationale : 19,1 %).

Nb de foyers allocataires Juin 2016	Corse du sud	Haute-Corse	Corse
ALF	2928	4166	7094
ALS	3932	6549	10481
APL	3213	5126	8339
Total	10073	15841	25914

Source : Caf, fichier FILEAS – BENETRIM – Traitement CorsiStat